



Rapport d'audit CPNEFP prévention sécurité Agrément **Titre à Finalité Professionnelle ASC**

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	16/11/2020	V1	Organisme de formation

Organisme de formation contrôlé :

Référent désigné :

Fonction :

Coordonnées :

N° d'agrément / date de délivrance :

Typologie du contrôle :

- Contrôle session et ou examen
- Visite préalable agrément initial
- Visite de levée de sanction
- Visite déménagement

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP - **Titre à Finalité Professionnelle ASC**

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

Date :

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP

Signature du contrôleur :

Je soussigné M.

Fonction

Du centre de formation

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<u>Réunion préparatoire</u> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle		CDC CPNEFP applicable au 16/11/2020 ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation
<u>Phase active</u> - Questionnement - Examen des items - Evaluation des écarts		
<u>Réunion de fin de contrôle</u> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde		

### DOSSIER AGRÉMENT

N1	N2	N3	N4	N5
Conforme	Point d'amélioration	Non-conforme	Non applicable	Non vérifié
	Référent CQP ASC <i>(Article 1er du CDC)</i>	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
		Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
	Certification de compétences (accréditation COFRAC) <i>(Article 1er du CDC)</i>	Le certificat est disponible (liste sur le site du CNAPS)		
		En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur : Date de validité :	
	Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité	N° : Date de validité :	
	DDPP <i>(Article 1er du CDC)</i>	Déclaration d'activité à la DDPP du département		
	Communication	La communication faite est sans ambiguïté, les numéros d'autorisation d'exercer et d'agrément ADEF apparaissent sur l'ensemble des documents		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

### DOSSIERS CANDIDATS

Dossiers des candidats (stagiaires) : <i>Conformément à l'arrêté du 01/07/16 relatif à la certification des organismes de formation</i>  (Article 3 du CDC)	Copie du diplôme CQP ou Titre RNCP		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Autorisation préalable (antérieure à l'entrée en formation) / provisoire		
	Le test d'entrée du chien est disponible		
	La copie Passeport Européen et la carte d'identification du chien sont présents et conformes		
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

### LOCAUX ET MATERIEL

Plateau pédagogique  (Articles 2 et 4 du CDC)	Un terrain conforme aux exigences	Temps de trajet avec la salle de formation inférieur à 20 minutes	
	Plusieurs conventions avec des sites extérieurs pour la mise en pratique	Temps de trajet avec la salle de formation inférieur à 20 minutes	
	Chenils sécurisés ou boxes d'attente ou parking ombragé		
	Un point d'eau hors gel		
	Un parcours d'obstacles		
	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m <sup>2</sup>	Nombre de salles : Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
Locaux  (Articles 2 et 4 du CDC)	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores)		
	Etat général des locaux		
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires		
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme <i>Conformément au code du travail</i>		
Matériel examen	Présence de 10 tablettes ou ordinateurs et d'une connexion internet adaptée		

Matériel ASC  (Articles 2 et 4 du CDC)			
	Un registre des entrainements au mordant permettant d'établir le suivi de la formation du binôme maître chien		
	Un lecteur de puces électroniques		
	Un revolver d'alarme 6mm		
	Chiffons, boudins		
	Manchette de débouillage		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

	Deux costumes de protection dont un de déconditionnement		
	Un gilet de frappe muselée		
	Parcours de ronde tracé sur une plan		
	Modèle de main courante et de rapports d'anomalies en version papier		
	Registre des consignes ou des procédures adaptées au site de formation		
	Registre des clés avec boîte à clés fixée et index de référencement des clés : passe général, passe partiel...		
	3 appareils émetteurs-récepteurs dont l'un est équipé de la fonction DATI ou 3 appareils émetteurs-récepteurs et un autre système analogue équipé de la fonction DATI indépendant relié au PC de sécurité		

### DOSSIERS FORMATEURS

Nom Du Formateur	Conditions de l'arrêté					Carte SST
	Attestation pédagogo	CQP ou Titre RNCP ASC	Et 2 ans expérience dans la formation Cynophile	CCAD OU Attestation	pour la partie défense CCM	

Dossier formateur	Présence d'un contrat de travail ou contrat de prestation		
	Le contrat signé correspond aux déclarations sur le site de l'ADEF		
Formateurs sur la session contrôlée <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaré sur le site de l'ADEF		
	Intervient sur les modules déclarés		
Suivi de la formation par le contrôleur <i>(Article 3 du CDC)</i>	Le contenu de la formation est conforme au référentiel pédagogique de l'arrêté du 27/06/2017		
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

### DOSSIER PÉDAGOGIQUE SESSION

Programme de formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur (315H + 7H Examen)		
Supports de cours <i>(Article 3 du CDC)</i>	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation <i>(Article 3 du CDC)</i>	Disponible et détaillé par module		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
	La période de formation en présentiel correspond à la déclaration auprès de l'ADEF	Sans objet pour le moment	
Feuilles d'émargements <i>(Article 3 du CDC)</i>	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée (les horaires sont indiquées), le module de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparaît clairement sur le document		
	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
Suivi de la formation par les stagiaires <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
	Les modalités et supports d'évaluation des acquis de la formation, avec une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation		
Fiche satisfaction <i>(Articles 2 et 4 du CDC)</i>	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	19/04/2021	V2	Organisme de formation

<b>DEROULEMENT EXAMEN</b>			
Déroutement EXAMEN <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Le nombre de stagiaires est de 4 minimums et de 10 maximums, par session et par examen (y compris les candidats qui se représentent à l'examen).		
	La grille de synthèse est complétée par le jury		
Système QCU <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible 10 tablettes ou ordinateurs		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		
	Les membres du jury sont présents (2+1 optionnel) et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
Conditions des délibérations <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter ( <b>sans voix délibérative</b> ) son éclairage aux délibérations du jury.		
Conditions de déroulement de l'examen <i>(Articles 6 et 7 du CDC)</i>	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques.		
	L'environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les situations pratiques permettent d'évaluer correctement les stagiaires conformément au guide de déroulement de l'examen		
Obligation de suivi des promotions pour France Compétences <i>(Article 9 du CDC)</i>	Le tableau de suivi des promotions est disponible et à jour : un retour exploitable de 30% des certifiés est exigé.		